NOM Prénom(s) Adresse de l'expéditeur Code postal Commune



Officier du Ministère public près le Tribunal de police de \_\_\_\_\_ [Adresse figurant sur l'avis de contravention reçu]

A [commune], le [date]

Objet : Contestation d'avis de contravention n° [numéro de l'avis de contravention à 10 chiffres]

Madame, Monsieur l'Officier du Ministère public,

Je vous informe contester l'infraction qui a été retenue à mon encontre le [date et heure retenues sur l'avis de contravention] à [lieu précis retenu sur l'avis de contravention] du chef de déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré, prévue les dispositions de l'article L.3136-1 du Code de la santé publique. Cette contravention de quatrième classe incrimine le fait de se déplacer hors de son domicile, à l'exception des déplacements autorisés par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A ce titre, vos services m'informent par courrier en date du [indiquer la date du courrier], que je suis débiteur de la somme de [inscrire le montant total] euros eu égard à l'amende infligée.

Je tiens par la présente à vous signaler que la sanction appliquée revêt un caractère abusif. En effet, le déplacement pour lequel j'ai été sanctionné répond aux critères dérogatoires prévus par l'alinéa 1 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020.

Conformément à l'alinéa 1, 1° de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, je me déplaçais sur mon lieu de travail, qui se situe au [adresse du lieu de travail]. Je devais donc emprunter la départementale/rue [numéro de la départementale ou nom de la rue] / le métro n° [numéro de la ligne de métro] pour me rendre sur mon lieu de travail.

J'en veux pour preuve les pièces justificatives que je joins à cette lettre. Vous y trouverez mon contrat de travail et un justificatif de déplacement professionnel signé par mon employeur. Je joins également une copie de l'attestation de déplacement dérogatoire exigée par l'alinéa 2 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, qui justifie de mon déplacement.

En vous attestant sur l'honneur de ma bonne foi, je conteste la contravention et je compte sur votre indulgence pour me dispenser de son paiement. Je vous remercie d'avance pour votre diligence. Dans l'attente, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations,

Prénom(s) NOM + Signature

#### Pièces jointes :

- Avis de contravention originale
- Copie de l'attestation de déplacement dérogatoire
- Contrat de travail
- Le justificatif de déplacement professionnel signé par mon employeur.

NOM Prénom(s) Adresse de l'expéditeur Code postal Commune



Officier du Ministère public près le Tribunal de police de \_\_\_\_ [Adresse figurant sur l'avis de contravention reçu]

A [commune], le [date]

Objet : Contestation d'avis de contravention n° [numéro de l'avis de contravention à 10 chiffres]

Madame, Monsieur l'Officier du Ministère public,

Je vous informe contester l'infraction qui a été retenue à mon encontre le [date et heure retenues sur l'avis de contravention] à [lieu précis retenu sur l'avis de contravention] du chef de déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré, prévue les dispositions de l'article L.3136-1 du Code de la santé publique. Cette contravention de quatrième classe incrimine le fait de se déplacer hors de son domicile, à l'exception des déplacements autorisés par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A ce titre, vos services m'informent par courrier en date du [indiquer la date du courrier], que je suis débiteur de la somme de [inscrire le montant total] euros eu égard à l'amende infligée.

Je tiens par la présente à vous signaler que la sanction appliquée revêt un caractère abusif. En effet, le déplacement pour lequel j'ai été sanctionné répond aux critères dérogatoires prévus par l'alinéa 1 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020.

Conformément à l'alinéa 1, 4° de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, j'effectuais un déplacement pour un motif familial impérieux. [Décrire le motif familial impérieux et le trajet effectué]

J'en veux pour preuve les pièces justificatives que je joins à cette lettre. [énumérer les pièces justificatives et expliquer en quoi elles attestent du caractère abusif de l'amende]. Je joins également une copie de l'attestation de déplacement dérogatoire exigée par l'alinéa 2 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, qui justifie de mon déplacement.

En vous attestant sur l'honneur de ma bonne foi, je conteste la contravention et je compte sur votre indulgence pour me dispenser de son paiement. Je vous remercie d'avance pour votre diligence.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations,

Prénom(s) NOM + Signature

## Pièces jointes :

- Avis de contravention originale
- Copie de l'attestation de déplacement dérogatoire
- Autres pièces justificatives attestant du caractère abusif de l'amende et prouvant votre déplacement pour motif familial impérieux

NOM Prénom(s) Adresse de l'expéditeur Code postal Commune Achats de premières

Officier du Ministère public près le Tribunal de police de

[Adresse figurant sur l'avis de contravention reçu]

A [commune], le [date]

Objet : Contestation d'avis de contravention n° [numéro de l'avis de contravention à 10 chiffres]

Madame, Monsieur l'Officier du Ministère public,

Je vous informe contester l'infraction qui a été retenue à mon encontre le [date et heure retenues sur l'avis de contravention] à [lieu précis retenu sur l'avis de contravention] du chef de déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré, prévue les dispositions de l'article L.3136-1 du Code de la santé publique. Cette contravention de quatrième classe incrimine le fait de se déplacer hors de son domicile, à l'exception des déplacements autorisés par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A ce titre, vos services m'informent par courrier en date du [indiquer la date du courrier], que je suis débiteur de la somme de [inscrire le montant total] euros eu égard à l'amende infligée.

Je tiens par la présente à vous signaler que la sanction appliquée revêt un caractère abusif. En effet, le déplacement pour lequel j'ai été sanctionné répond aux critères dérogatoires prévus par l'alinéa 1 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020.

Conformément à l'alinéa 1, 2° de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, j'avais quitté mon domicile pour effectuer des achats de première nécessité au supermarché / à la pharmacie / chez le boucher qui se situe à [adresse du supermarché]. Je devais donc emprunter la départementale/rue [numéro de la départementale ou nom de la rue] / le métro n° [numéro de la ligne de métro] pour me rendre au supermarché / à la pharmacie / chez le boucher.

J'en veux pour preuve les pièces justificatives que je joins à cette lettre. Vous y trouverez un ticket de caisse à la date du déplacement prouvant les courses effectuées, et une copie de l'attestation de déplacement dérogatoire exigée par l'alinéa 2 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, qui justifie de mon déplacement.

En vous attestant sur l'honneur de ma bonne foi, je conteste la contravention et je compte sur votre indulgence pour me dispenser de son paiement. Je vous remercie d'avance pour votre diligence. Dans l'attente, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations,

Prénom(s) NOM + Signature

#### Pièces jointes:

Avis de contravention originale

Copie de l'attestation de déplacement dérogatoire

Ticket de caisse à la date du déplacement prouvant les courses effectuées

NOM Prénom(s) Adresse de l'expéditeur Code postal Commune



Officier du Ministère public près le Tribunal de police de \_\_\_\_ [Adresse figurant sur l'avis de contravention reçu]

A [commune], le [date]

Objet : Contestation d'avis de contravention n° [numéro de l'avis de contravention à 10 chiffres]

Madame, Monsieur l'Officier du Ministère public,

Je vous informe contester l'infraction qui a été retenue à mon encontre le [date et heure retenues sur l'avis de contravention] à [lieu précis retenu sur l'avis de contravention] du chef de déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré, prévue les dispositions de l'article L.3136-1 du Code de la santé publique. Cette contravention de quatrième classe incrimine le fait de se déplacer hors de son domicile, à l'exception des déplacements autorisés par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A ce titre, vos services m'informent par courrier en date du [indiquer la date du courrier], que je suis débiteur de la somme de [inscrire le montant total] euros eu égard à l'amende infligée.

Je tiens par la présente à vous signaler que la sanction appliquée revêt un caractère abusif. En effet, le déplacement pour lequel j'ai été sanctionné répond aux critères dérogatoires prévus par l'alinéa 1 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020.

Conformément à l'alinéa 1, 5° de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, j'étais sorti de chez moi pour faire un jogging/une marche, dans la limite d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de mon domicile. Ayant été verbalisé à [lieu précis retenu sur l'avis de contravention], je me trouvais bien dans ce rayon d'un kilomètre de mon domicile.

J'en veux pour preuve les pièces justificatives que je joins à cette lettre. Vous y trouverez une carte indiquant le trajet habituel que j'emprunte pour faire mon jogging/ma marche. Je joins également une copie de l'attestation de déplacement dérogatoire exigée par l'alinéa 2 de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, qui justifie de mon déplacement.

En vous attestant sur l'honneur de ma bonne foi, je conteste la contravention et je compte sur votre indulgence pour me dispenser de son paiement. Je vous remercie d'avance pour votre diligence.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations,

Prénom(s) NOM + Signature

### Pièces jointes :

- Avis de contravention originale
- Copie de l'attestation de déplacement dérogatoire
- ..

# Modèle de lettre de contestation des PV reçus pour déplacement non justifié pendant le confinement

Vous trouverez dans cet article des modèles de contestation des avis de contravention infligée pour un déplacement hors du domicile pendant le confinement. Il existe différents modèles en fonction des motifs justifiant vos déplacements.

Vous pouvez tous les trouver sur le site de Paris-Luttes info à cette adresse :

https://paris-luttes.info/modele-de-lettre-de-contestation-13984 même sortie. Dans ce cas-là, vous pouvez bien évidemment contester l'une de ces amendes en expliquant que vous avez reçu un doublon. Vous pouvez bien évidemment contester les deux amendes, si vous pouvez justifier votre déplacement.

Enfin, l'avis de contravention doit répondre à certaines exigences de forme. Ainsi, si l'avis de contravention ne mentionne pas certaines informations, vous pouvez la contester pour vice de forme. Il s'agit notamment des mentions suivantes : les informations relatives au service verbalisateur (numéro de l'agent verbalisateur et le code de son service) ; la nature, le lieu et la date de la contravention ; et la référence des textes réprimant la contravention.

# Méthode de contestation

Si vous souhaitez contester votre amende, ne la payez surtout pas. Régler l'amende équivaut, en effet, à reconnaître l'infraction verbalisée. Celle-ci ne pourra plus alors être contestée.

Le délai de contestation d'une amende de 135 euros est de 90 jours à compter de la réception de l'avis de contravention pendant l'état d'urgence sanitaire (depuis le 12 mars 2020 et jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire).

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas l'amende dans ce délai de 90 jours, vous recevrez une amende forfaitaire majorée de 375 euros. Cette amende forfaitaire majorée peut être contestée dans un délai de 60 jours à compter de la date figurant sur l'avis.

Une contestation d'amende se fait normalement par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au ministère public, dont l'adresse est marquée sur l'avis de contravention. En cas de contestation par courrier au ministère public, il faut obligatoirement y joindre l'original de l'avis de contravention contesté, sinon la contestation n'est pas valable. Il est également possible de contester l'amende en ligne, sur le site de l'ANTAI: www.usagers.antai.gouv.fr.

La contestation doit être motivée! Il faut donc expliquer pourquoi votre déplacement était justifié pour démontrer en quoi l'amende qui vous a été infligée est abusive. Il faut également prouver vos explications par tout moyen, en joignant par exemple une copie de l'attestation de déplacement dérogatoire que vous utilisiez ce jour-là, des tickets de caisse prouvant que vous étiez allé faire vos courses, ou encore un certificat médical prouvant que vous étiez allé voir le médecin, etc.

Il est possible que vous ayez reçu deux avis de contravention pour la

## Effets de la contestation

Les suites de la procédure sont très variables.

Dans le meilleur des cas, votre contestation est jugée valable. Le PV est classé et il n'y a donc rien à payer. Vous devez en être informé.

La procédure normale est de renvoyer l'affaire lors d'une audience devant le tribunal de police. Soit c'est classé (vos arguments ont payé), soit l'amende est confirmée, et vous serez alors redevable du montant initial (135€) plus une taxe de procédure (31€). Le tribunal peut aussi augmenter la note (mais il n'y a pas de critères connus à l'avance à ce titre...). Il faut donc bien motiver votre contestation, pour ne pas devoir payer une amende plus lourde ou des frais supplémentaires.

La crise sanitaire peut aussi inciter les autorités à passer en procédure « simplifiée » (façon de parler...), qu'on appelle aussi « ordonnance contraventionnelle », dont les contours sont encore très flous, qui permet d'éviter de passer par une audience publique et de nous mettre la pression pour régler sans broncher. On a alors 1 mois pour contester cette ordonnance.